



# REGLEMENT DU CONCOURS PHOTOS « COBRIEUX À L'HEURE D'HIVER »

## 1. OBJET DU CONCOURS PHOTOS

La commune de COBRIEUX organise un concours photos pour permettre à tous, enfant et adulte, de **donner sa vision de son environnement en hiver**. Il peut s'agir d'un lieu, d'une scène, de tout ce qui peut définir notre commune pendant les mois d'hiver à travers l'œil du photographe amateur.

## 2. DUREE DU CONCOURS

Le concours aura lieu du 15 novembre 2020 au 28 février 2021, date limite de dépôt des dossiers.

## 3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation au concours est gratuite et ouverte à tous les Coberlois.

Les photos doivent être prises sur le territoire de la commune de Cobrieux.

Le concours est réservé aux photographes amateurs.

Chaque participant devra obligatoirement être l'auteur de la photo envoyée et peut présenter jusqu'à 4 photos maximum sur la période du concours (en un ou plusieurs envois).

La photo peut être en noir et blanc, en couleur ou sépia.

Le format numérique (jpeg ou png) doit être compris entre 2 et 5 Mo maximum.

Aucun élément visuel portant atteinte à la vie privée ou au droit à l'image de tiers ne doit figurer sur la création.

Les photos seront transmises par courriel à l'adresse [concoursphotoscobrieux@gmail.com](mailto:concoursphotoscobrieux@gmail.com), accompagnées des nom, prénom, adresse mail et postale et numéro de téléphone de l'auteur, une phrase de légende, date et lieu de prise de vue.

Les personnes mineures devront fournir en plus une autorisation parentale complétée et signée par leur représentant légal (modèle figurant en annexe 1 au présent règlement).

Un accusé de réception sera transmis à chaque participant.

## 4. JURY DU CONCOURS et CRITERES DE SELECTION

Le jury du concours, sous la présidence de Monsieur le Maire, sera constitué d'élus et de représentants d'associations du village. Il pourra être modifié à tout moment selon les besoins de l'opération.

Les photographies des candidats seront présentées de façon anonyme : aucun signe distinctif ou filigrane ne doit apparaître sur les clichés. Seules les personnes chargées de collecter les dossiers pourront connaître les noms des photographes.

- 15 photos, parmi les photos en concours, seront sélectionnées, à huis clos, par le jury, durant la 1<sup>ère</sup> quinzaine du mois de mars.

Les critères de sélection seront : le respect du thème, la qualité artistique (esthétique de la photographie, qualité et réalité de la prise de vue), la puissance d'évocation du cliché.

Le jury se réserve le droit d'exclure toute photo qui ne respecterait pas le thème du concours ou le règlement du concours, les images qu'il juge inappropriées ou litigieuses. La décision du jury est irrévocable et ne sera en aucun cas à justifier.

- Ces 15 photos seront présentées lors de la 2<sup>ème</sup> quinzaine mars sur le site internet de Cobrieux et seront soumises à un vote en ligne durant cette période. 1 seul vote par personne sera pris en compte. Les 3 photos ayant reçues le plus de votes seront récompensées.

## 5. PRIX ET RECOMPENSES

Les participants seront invités par courriel à la remise des résultats.

Les 15 photos sélectionnées par le jury seront exposées lors de la remise des prix.

Les auteurs des 3 premières photos élues par le vote internet se verront remettre des bons d'achat d'une valeur respective de 50 €, 40 € et 30€ et l'impression de leur photo sur support rigide.

Les photos gagnantes seront mises en page d'accueil du site de la commune.

En cas de participation insuffisante à ce concours, celui-ci sera annulé. Les résultats seront visibles sur le site internet de la commune.

## 6. RESPONSABILITES et DROITS PHOTOGRAPHIQUES

### *Droits Photographiques :*

La participation au concours entraîne expressément pour les lauréats l'acceptation du droit de reproduction de leurs photos au bénéfice de la Commune, sur tous supports, sans limitation géographique et ce durant 100 ans.

A chaque publication, la Commune mentionnera l'identité du photographe (prénom et nom).

### *Droit à l'image :*

Les participants doivent garantir aux organisateurs que leurs photographies ne portent pas atteinte à l'image des tiers et qu'ils ont obtenu toutes les autorisations nécessaires.

La commune de Cobrieux décline toute responsabilité concernant des réclamations et/ou des plaintes de personnes qui figureraient sur les photos ou images envoyées.

Néanmoins, afin que tous les participants puissent s'assurer du consentement des personnes photographiées (ou des propriétaires s'il s'agit de lieux privés), il est joint au présent règlement une autorisation pour l'utilisation de l'image (annexes 2 et 3).

Il est précisé que, si les personnes ne sont pas identifiables (de dos, trop loin ...) ou s'il s'agit d'une photographie de groupe (prise dans un espace public sans individualisation d'une personne), ou bien si la photo est prise depuis un espace public, l'obtention de cette autorisation n'est pas nécessaire.

### *Responsabilités :*

Les organisateurs du concours ne pourront être tenus pour responsables de tout problème lié au déroulement du concours qu'il s'agisse d'erreur humaine, de problème informatique, technologique ou de quelque autre nature. La commune décline toute responsabilité en cas de perte, de détérioration ou de vol des clichés.

La commune se réserve le droit, à tout moment, d'interrompre, de supprimer, de différer ou de reporter le concours et/ou d'en modifier ses modalités après information des participants si les circonstances l'exigent. Le règlement sera actualisé et mis à jour au besoin.

L'auteur de la photo renonce à réclamer une quelconque rémunération lorsque la Commune fait usage de sa photo, étant donné qu'il s'agit dans ce cadre d'une utilisation non commerciale. Il reconnaît que la commune ne peut en aucun cas être obligée de publier la photo. Il accepte par ailleurs, dans le cas où la commune utiliserait la photo, que celle-ci soit éventuellement modifiée, recadrée et/ou accompagnée de commentaires écrits.

## 7. ACCEPTATION DU REGLEMENT

**La participation au concours vaut acceptation du présent règlement par les concurrents.**

Tout manquement au présent règlement entraîne la disqualification du candidat.

Le présent règlement est disponible sur le site internet : <https://www.mairiecobrieux.fr/>

## 8. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour tout complément d'information, merci de contacter l'organisation du concours par mail [concoursphotoscobrieux@gmail.com](mailto:concoursphotoscobrieux@gmail.com).

ANNEXE 1

AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS

Je soussigné(e) .....

Demeurant à .....

En ma qualité de mère / père / tuteur légal (rayer les mentions inutiles)

Autorise mon fils / ma fille (rayer les mentions inutiles)

NOM..... Prénom ..... Né(e) le .....

A participer au concours photo organisé par la commune de Cobrieux.

J'atteste avoir pris connaissance du règlement du concours photo (téléchargeable sur le site internet:

<https://www.mairiecobrieux.fr>)

Fait à ..... le .....

Signature

ANNEXE 2

AUTORISATION DE LA PERSONNE PHOTOGRAPHIEE SUR LA LIBRE UTILISATION DE SON IMAGE

Je soussigné(e)

.....

Demeurant à

.....

Autorise la prise de vue et la publication de l'image sur laquelle j'apparais et suis reconnaissable ; ceci sur différents supports (écrit, électronique, audiovisuel, exposition) et sans limitation de durée. Je reconnais avoir pris connaissance de l'utilisation qui en sera faite dans le cadre du concours photo organisé par la Commune de Cobrieux.

Je reconnais également que les utilisations éventuelles ne peuvent porter atteinte à ma vie privée et, plus généralement, ne sont pas de nature à me nuire ou à me causer un quelconque préjudice.

Fait à ..... le .....

Signature de la personne photographiée  
(faire précéder de « lu et approuvé »)

Signature du photographe  
(faire précéder de « lu et approuvé »)

ANNEXE 3

AUTORISATION SUR LA LIBRE UTILISATION DE L'IMAGE D'UN LIEU PRIVE

Je soussigné(e) .....

Demeurant à .....

AUTORISE Mlle/Mme/M. ....

A photographier et à utiliser la photographie

de.....

.....

Situé(e) .....

..... dans le cadre du concours photos organisé par la Commune de

Cobrieux.

J'autorise l'exploitation et l'utilisation de l'image représentant le lieu décrit ci-dessus par la Commune de

Cobrieux; ceci sur différents supports (écrit, électronique, audiovisuel, exposition) et sans limitation de

durée.

Fait à ..... le .....

Signature du ou des propriétaire(s)  
(faire précéder de « lu et approuvé »)

Signature du photographe  
(faire précéder de « lu et approuvé »)